



Abus de confiance entre époux séparés

Par **carpentier kathia**, le **21/09/2017** à **12:56**

Bonjour,

Séparée depuis 2013, je me retrouve dans une situation plus que délicate. Je vais essayer de résumer rapidement.

Nous étions propriétaire d'une maison qui a été vendue en 2014. Le notaire a divisé la plus value en deux chèques et nous sommes reparti chacun de notre côté. Nous avons encore des crédits en commun que nous devons solder grâce à la vente de la maison. Etant donné que c'est Monsieur qui avait gardé le compte joint sur lequel était prélevé les crédits, je lui ai donc fait un chèque de la moitié de ce qui restait à payer soit environ 14000 euros. Il était convenu entre nous qu'il s'occupait de solder les crédits. En 2015, je reçois un courrier de l'organisme de crédit qui me demande le remboursement du solde restant soit environ 18000 euros. Donc j'en parle à mon ex mari qui me dit qu'effectivement il a encaissé mon chèque sans honorer la dette et que maintenant sa situation financière ne lui permet plus de payer, il a donc fait un dossier de surendettement. Pour faire cours je me retrouve donc aujourd'hui avec une dette de près de 23 000 euros (intérêts compris) que je dois rembourser d'ici 24 mois (décision de justice après contestation de mon avocat. Je travaille comme secrétaire de collège et j'ai mes 3 enfants à charge (Monsieur ne paye pas non plus sa pension alimentaire) Je suis complètement dégoutée. Merci de votre aide

Par **youris**, le **21/09/2017** à **18:21**

Bonjour,

Vous êtes solidaire avec votre mari pour le remboursement du crédit ayant servi à l'acquisition de votre maison bien commun.

Votre créancier au titre de cette clause de solidarité vous demande de payer ce que n'a pas payé votre mari et n'est pas concerné par vos problèmes de couple.

Vous devez vous retourner contre votre mari, responsable de cette situation.

Rester mariés tout en étant séparés, est une situation qui ne doit pas durer car vous exposez à des situations comme celle que vous connaissez actuellement, surtout si votre mari n'a jamais payé de pension alimentaire, ce qui aurait vous inciter à être méfiante.

Salutations